

## Conditions générales du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein concernant les achats, les prestations proposés sur le site Internet [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)

### §1 Domaine d'application

(1) Ces conditions générales s'appliquent à toutes les relations commerciales entre le

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein  
Pfungstweidstrasse 10  
CH-8005 Zurich  
Tél.: +41 (0)44 317 22 66  
Fax: +41 (0)44 317 22 77

(désigné ci-dessous par: «UNICEF») et ses clients (désignés ci-dessous par «client») dans la version en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

(2) Seules sont applicables les conditions générales de l'UNICEF. Le client a reconnu expressément les conditions générales dans le cadre de sa commande. Les conditions du client qui seraient contraires ou qui s'écarteraient des conditions générales de l'UNICEF ne sont pas reconnues, à moins que l'UNICEF les ait, dans un cas particulier, approuvées expressément par écrit.

### §2 Etablissement du contrat

(1) Le contrat est établi par le fait que l'UNICEF accepte la commande du client en la confirmant. La confirmation de la commande reprend les différents éléments qui composent la commande du client.

(2) L'UNICEF se réserve en outre le droit de conclure le contrat, dans un cas particulier, il condition qu'un paiement d'avance soit effectué (prix d'achat du produit et frais de port) en liquide ou sur facture.

### §3 Livraison, frais de port

(1) L'UNICEF livre dans les meilleurs délais la marchandise commandée à l'adresse indiquée par le client dans sa commande.

(2) Dès sa réception, la commande est traitée dans les meilleurs délais par l'UNICEF. La livraison de la commande est effectuée après l'arrivée de la commande et sa réception.

(3) Les frais de port sont à la charge du client.

### §4 Réserve de propriété

L'UNICEF se réserve la propriété de la marchandise achetée jusqu'à la réception de tous les paiements liés au contrat. En cas de retard de paiement l'UNICEF se réserve le droit de se retirer du contrat et de réclamer la marchandise en retour.

### §5 Conditions de paiement, frais de rappel

(1) Contre facture, paiement dans un délai de 30 jours.

(2) Cartes de crédit: Mastercard, VISA, Diners, Postcard (par Saferpay).

(3) La monnaie de contrat et de facturation est le franc suisse (CHF).

(4) Paiement d'avance en liquide ou sur facture dans certains cas (cf. §2 alinéa 2).

(5) Pour les frais de rappel en cas de retard de paiement, l'UNICEF calcule un forfait d'un montant de CHF 20.– par rappel à partir du second rappel. Des mesures plus étendues, en particulier la nécessité de faire appel à un bureau de recouvrement ou à un avocat pour l'exécution de la créance, sont réservées.

## **§6 Révocation**

(1) Le client a le droit de révoquer sa déclaration de volonté indiquée par la conclusion du contrat sans énoncer de motifs, dans un délai de 14 jours après réception de la marchandise; il doit le faire sous forme écrite (par ex. lettre ou e-mail) ou en retournant la marchandise à l'UNICEF. Le délai commence à courir au plus tôt à la réception de la marchandise. Le droit de retour est garanti si la demande de révocation ou la marchandise retournée est envoyée dans les délais. La révocation du contrat sous forme écrite ou les marchandises retournées doivent être adressées à:

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Pfingstweidstrasse 10

CH-8005 Zurich

Tél.: +41 (0)44 317 22 66

Fax: +41 (0)44 317 22 77

Ou par e-mail à [info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch). Il appartient au client d'apporter la preuve de l'envoi des marchandises retournées.

(2) Si la révocation prend effet, le client est tenu de renvoyer la marchandise reçue. Si le client ne peut pas renvoyer la marchandise, ne peut pas renvoyer la totalité de la marchandise ou la renvoie en mauvais état, le client est tenu, en cas de révocation du contrat, de restituer à l'UNICEF un montant équivalent à la perte de valeur de la marchandise. Si le client s'est déjà acquitté du prix d'achat de la marchandise, l'UNICEF a le droit de déduire du montant remboursé l'équivalent de la perte de valeur de la marchandise. Selon le cas, la perte de valeur peut correspondre au prix d'achat.

(3) Les frais de retour sont à la charge du client, sauf si la marchandise livrée ou la prestation fournie ne correspond pas à la commande.

(4) En contrepartie, l'UNICEF rembourse le cas échéant au client, si la révocation du contrat prend effet, le prix de la marchandise déjà payée. L'UNICEF fait usage de son droit de conserver le montant jusqu'au renvoi de l'intégralité de la marchandise.

## **§7 Droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

(1) En cas d'importation de marchandises dans des pays autres que la Suisse, des taxes d'importation peuvent être exigées; elles sont à la charge du client. Ces taxes varient selon les zones douanières. Le client est tenu de s'acquitter des taxes douanières et autres émoluments. Les taxes d'importation ne sont pas des frais d'envoi.

(2) L'UNICEF n'est plus soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). C'est pourquoi la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas indiquée. Lors de l'achat de cartes de Noël de l'UNICEF par le biais de la Fondation GAD Stiftung, la taxe sur la valeur ajoutée légale de 7,7% est prélevée.

## **§8 Adresse**

(1) Adresse exacte:

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein  
Pfungstweidstrasse 10  
CH-8005 Zurich  
Tél.: +41 (0)44 317 22 66  
Fax: +41 (0)44 317 22 77

(2) Adresse postale / de facturation:

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein  
Pfungstweidstrasse 10  
Postfach  
8031 Zurich

## **§9 Protection des données**

(1) Les données nécessaires au déroulement des affaires sont enregistrées en respectant strictement les dispositions en vigueur. Toutes les données personnelles sont traitées avec la plus grande confidentialité. L'UNICEF s'engage à ne pas louer ni vendre ni échanger son fichier d'adresses.

(2) Le client a le droit en tout temps de se renseigner gratuitement, d'obtenir la rectification, le blocage et, le cas échéant, l'effacement des données enregistrées qui le concernent. Veuillez-vous adresser par écrit à [info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch) ou faire part de vos vœux par courrier postal ou par fax.

## **§10 Responsabilité**

(1) Si la marchandise livrée est défectueuse, l'UNICEF se chargera de remédier au défaut ou de remplacer la marchandise. S'il n'est pas possible de remplacer la marchandise, le client peut exiger qu'on lui rembourse une partie du prix ou, au choix, demander la révocation du contrat.

(2) La responsabilité de l'UNICEF quant à ses manquements se limite aux dégâts intentionnels et aux fautes lourdes. Sa responsabilité se limite en tous les cas au montant du prix d'achat. Cette disposition n'est pas applicable lorsque des qualités garanties manquent.

## **§11 Droit applicable et for juridique**

(1) Sont applicables uniquement les dispositions du droit suisse.

(2) Le for juridique en cas de prétentions en rapport avec votre commande est Zurich.

(3) Le fait que certaines dispositions n'ont pas d'effet n'a pas d'incidence sur la validité du contrat et des conditions générales.

05.05.2015